

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- 0056234

168 821

- Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 04444 Société : R.A.M.
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : JABER Abderrahim
 Date de naissance : 30-12-1960
 Adresse : INARA 1 RUE 13 NR 32 CASABLANCA
 Tél. : 0661946601 Total des frais engagés : 1240,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 26/07/23
 Nom et prénom du malade : Jaber Abderrahim Age: 63
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Diabétique, HBP, Néphropathie
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Diabète, HBP
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 10/07/2023
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires
26-6-23	C + ord		150,00
27-6-23	C + ord		A - G

Cachet et signature du Praticien
Docteur Bouchaib DYANI
 Médecin Généraliste
 A-Appel N° 2
 B.D. Daïla Residence Espace Chirifa Im. An. Chok - Casablanca
 1er étage Hay Chirifa - Av. Chok - Casablanca
 Tél 0522 50 70 22 - GSM 0661 95 72 88

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26/06/23	243,50
	10/07/2023	847,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

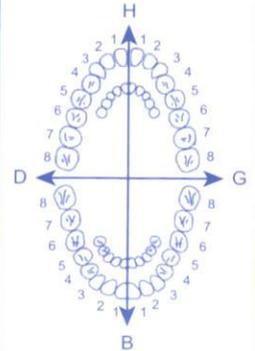
Important :
 Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
B	
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)
 Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	DATE DU DEVIS <input type="text"/>
	DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Bouchaib DYANI

MEDECINE GENERALE

ECHOGRAPHIE

ELECTROCARDIOGRAMME

CIRCUNCISION

Bd Dakhla - Résidence Espace Chrifa
Imm. A - Appt. N° 2 - 1er Etage
Hay Chrifa - Ain Chock - Casablanca
Tél. : 05.22.50.70.22 - GSM : 06.61.95.72.88

Résidence Avec Ascenseur

الدكتور بوشيب الديانج

الطب العام
الفحص بالصدى
تخطيط القلب
ختانة الأطفال

شارع الداخلة - إقامة فضاء الشريفة - عمارة A - الشقة رقم 2
الطابق الأول - حي الشريفة - عين الشق - الدار البيضاء
الهاتف : 05.22.50.70.22 - الممول : 06.61.95.72.88

إقامة بالمصعد

E-mail : dr.dryani@gmail.com

Casablanca, le 22-7-23 في الدار البيضاء

Nom & Prénom : Jaber Abderrahman

170,00

Leprico 200 mg

up x 2 y await

92,10 x 3 = 276,30

am av ed 3 mg

20,80

up y le

20,80 x 6 = 124,80

g leuphage 500

up x 3 y

92,10 x 3 = 276,30

Cover syf 5 mg
up y

847,10

LOT 221369
EXP 05 24
PPV 170-00 DH

CEFICO
LOT : 21E02
CP B30
P.P.V : 92DH10
PER : 06 2024
6 118000 060017

MAREL 3MG
LOT : 21E03V
CP B30
P.P.V : 92DH10
PER : 11 2024
6 118000 060017

LOT : 21E03V
CP B30
P.P.V : 92DH10
PER : 11 2024
6 118000 060017

92,10

92,10

92,10

92,10

Docteur Bouchaib DYANI
Médecine Générale
Bd Dakhla - Résidence Espace Chrifa Imm. A - Appt. N° 2
1er étage - Hay Chrifa - Ain Chok - Casablanca
Tél. : 05.22.50.70.22 - GSM : 06.61.95.72.88

LOT 220309
EXP 03/2027
PPV 20.80DH

LOT 221447
EXP 10/2027
PPV 20.80DH

LOT 221447
EXP 10/2027
PPV 20.80DH

LOT 221447
EXP 10/2027
PPV 20.80DH

20,80

Docteur Bouchaib DYANI

MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIE
ELECTROCARDIOGRAMME
CIRCONCISION

Bd Dakhla - Résidence Espace Chrifa
Imm. A - Appt. N° 2 - 1er Etage
Hay Chrifa - Ain Chock - Casablanca
Tél. : 05.22.50.70.22 - GSM : 06.61.95.72.88

Résidence Avec Ascenseur

الدكتور بوشيب الدياني

الطب العام
الفحص بالصدى
تخطيط القلب
ختانة الأطفال

شارع الداخلة - إقامة فضاء الشريفة - عمارة A - الشقة رقم 2
الطابق الأول . حي الشريفة . عين الشق . الدار البيضاء
الهاتف : 05.22.50.70.22 . المحمول : 06.61.95.72.88

إقامة بالمصعد

E-mail : dr.dryani@gmail.com

Casablanca, le 26-6-23

Nom & Prénom : Jaber Abdelrahman

Ordonnance

139,50

1. Lovanic 500 mg
1 cp y au sent nesa

SV

76,50

2. Nalgesic 300 mg
1 cp x 3 y ap

139,50



1



EXP 08 2025
PPV 76.50

27,50

3. sp as from
1 cp x 2 y

SV

27,50



243,80



Docteur Bouchaib DYANI
Médecine Générale
 BD Dakhla - Résidence Espace Chrifa Im A-Appt N° 2
 1er étage Hay Chrifa - Ain Chok - Casablanca
 Tél 0522 50 70 22 - GSM 0661 95 72 88